



RÔLE DE L'APD DANS LA PROTECTION SOCIALE UNIVERSELLE

DOCUMENT D'ORIENTATION POUR LES SYNDICATS – FORUM DU CAD

La protection sociale s'est révélée essentielle dernièrement pour atténuer les conséquences de la crise de COVID-19 sur les revenus et les moyens de subsistance des personnes, et elle doit jouer un rôle central pour construire un avenir meilleur et atteindre les Objectifs de développement durable (ODD).

Or, les systèmes de protection sociale montrent d'immenses lacunes en matière de couverture. Actuellement, en effet, plus de 4,41 milliards de personnes à travers le monde (soit plus de la moitié de la population mondiale) ne bénéficient d'aucune forme de protection sociale¹, et le manque de financement pour établir des socles de protection sociale dans les pays les plus pauvres du globe avoisine les 78 milliards de dollars². La pandémie a mis à jour les considérables différences entre les hommes et les femmes en termes de couverture sociale, avec un écart de 8 points de pourcentage au détriment des femmes³.

Il est absolument indispensable de créer des systèmes de protection sociale permanents et universels qui tiennent compte de la dimension de genre pour s'acheminer vers les ODD, en particulier l'ODD 8 et ses cibles relatives à l'emploi et au travail décent, qui offrent de puissants moyens pour parvenir à l'ODD 5 (égalité entre les sexes) et à l'ODD 10 (réduire les inégalités), et pour éradiquer la pauvreté et la faim (ODD 1 et 2)⁴. L'aide publique au développement (APD) a un rôle fondamental à jouer pour contribuer à atteindre ces objectifs en comblant le manque de financement et en garantissant des systèmes de protection sociale durables et favorables à l'égalité entre hommes et femmes sur toute la planète.

Stratégies visant à mettre en place des systèmes de protection sociale

Pour progresser vers la protection sociale universelle, il serait souhaitable de mobiliser les ressources de sorte à établir et à développer des systèmes de protection sociale publics, définis par la loi et correspondant aux normes internationales du travail, en particulier la Convention 102 concernant la sécurité sociale et la Recommandation 202 sur les socles de protection sociale de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Les socles de protection sociale devraient prévoir l'accès aux garanties élémentaires de sécurité sociale, notamment la santé, l'alimentation, l'éducation, les soins, la sécurité de revenu de base, les prestations de chômage, de maternité et d'invalidité, ainsi que les pensions. Ces garanties devraient tenir compte de la dimension de genre afin de compenser les inégalités du marché du travail et de réduire les différences de prestations entre les hommes et les femmes.

Les systèmes de protection sociale devraient offrir une couverture complète et universelle aux travailleurs, quel que soit leur type de travail, englobant l'ensemble du cycle de vie, de la naissance à

¹ OIT, 2021. [Rapport mondial sur la protection sociale 2020-2022](#) (résumé)

² OIT, 2020. [Financer les lacunes en matière de protection sociale](#) (en anglais)

³ OIT, 2021. [Rapport mondial sur la protection sociale 2020-2022](#) (résumé)

⁴ Commission du développement social des Nations Unies, *Résolution de la 60^e session*, février 2022: <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/LTD/N22/254/84/PDF/N2225484.pdf?OpenElement> (en anglais)



la vieillesse, avec des niveaux de prestations suffisants et des services de qualité. Ces systèmes devraient reposer sur une combinaison efficace de régimes contributifs et non contributifs qui veillent à ce que personne ne soit laissé de côté, y compris les travailleurs de l'économie informelle, qui devraient pouvoir prendre part aux régimes contributifs, conformément à la Recommandation 204 de l'OIT.

Pour éviter la fragmentation, les ressources destinées aux programmes sociaux devraient adopter une approche globale des systèmes de protection sociale définis par la loi. Les interventions humanitaires et les mesures de réponse à la crise de COVID-19, comprenant les transferts en espèces ou le soutien aux filets de sécurité sociale, devraient se détourner des aides temporaires et, à la place, compléter et renforcer les systèmes nationaux de protection sociale.

Les systèmes de protection sociale devraient être établis avec la participation constructive des partenaires sociaux (les représentants des travailleurs et des employeurs) et mis en œuvre grâce aux institutions tripartites de sécurité sociale, dans le respect des normes internationales du travail. Les cotisations de sécurité sociale qui financent les régimes de protection sociale sont versées à la fois par les employeurs et par les travailleurs; c'est pourquoi leurs représentants devraient participer activement à tous les stades des processus de prise de décision: élaboration, mise en œuvre, suivi, communication transparente d'informations et évaluation des mesures pour garantir de meilleurs niveaux de responsabilité, de renforcer l'adhésion collective aux réformes et de favoriser leur durabilité.

Financement de la protection sociale au niveau national

Pour remédier au manque de financement de la protection sociale et veiller à la durabilité et à l'adéquation de l'aide, il est essentiel de mettre au point des stratégies de financement appropriées en vue de mobiliser les ressources au niveau national.

Ces stratégies doivent avoir les objectifs suivants:

- Instaurer des systèmes de protection sociale publics qui garantissent la suffisance, la couverture et l'équité de la protection sociale et de son financement.
- Prévoir un espace budgétaire suffisant pour financer la protection sociale en utilisant des mécanismes de financement à la fois contributifs et basés sur l'impôt.
- Augmenter les recettes fiscales en appliquant une fiscalité progressive et en luttant contre l'évasion fiscale et les flux financiers illicites, à l'aide d'une meilleure transparence financière et de mesures coercitives plus strictes.
- Élargir la couverture de sécurité sociale et les revenus contributifs en faisant en sorte que les employeurs assument la responsabilité de payer des cotisations pour tous les types de contrats de travail, en donnant aux travailleurs de l'économie informelle la possibilité de verser des cotisations, et en simplifiant les procédures d'enregistrement des salaires et des cotisations.
- Financer des politiques spécifiques dans le but de réduire les différences de protection sociale entre les hommes et les femmes, par exemple: investissements publics dans l'économie des soins; reconnaissance de périodes de soins appropriées dans les systèmes de protection sociale contributifs, afin de maintenir les niveaux de contribution; congé de maternité payé et congé parental payé permettant une répartition plus égalitaire des responsabilités de soins entre les parents; politiques spécifiques visant à réduire les disparités salariales entre les hommes et les femmes, notamment la transparence des salaires, un salaire minimum vital, une législation stricte contre la discrimination, et la promotion de la négociation collective.



- Combattre le travail précaire et encourager la formalisation du travail pour renforcer la base de financement des régimes de protection sociale et les recettes fiscales en général, tout en améliorant la sécurité de revenu des travailleurs et en réduisant la demande d'aide sociale.
- Réorienter les dépenses publiques pour donner la priorité aux dépenses sociales, en particulier à la protection sociale.

Renforcer l'aide internationale en faveur de la protection sociale

En dépit des nombreux engagements internationaux à l'égard du renforcement de la protection sociale, et de la contribution de la protection sociale au développement social et économique, l'aide financière internationale actuelle dédiée à la protection sociale reste relativement faible. L'APD allouée à la protection sociale a fortement augmenté pour faire face à la pandémie: elle a atteint 5,6 milliards de dollars, ce qui représentait 2,7% de l'APD totale en 2020 – alors qu'elle s'élevait à 2,3 milliards de dollars en 2019, soit tout juste 1,3% de l'APD totale⁵ – mais il n'est pas certain que le pic de 2020 soit maintenu à l'avenir.

Une approche coordonnée en vue de renforcer le financement de la protection sociale, avec la création d'un Fonds mondial pour la protection sociale, permettrait de mobiliser les ressources et l'expertise nécessaires pour mettre en œuvre les socles de protection sociale dans les pays les plus pauvres du monde, comme précisé dans les conclusions sur la sécurité sociale de la Conférence internationale du Travail de l'OIT de 2021 et le Rapport du secrétaire général des Nations Unies, «Notre programme commun»⁶.

Un Fonds mondial pour la protection sociale apporterait non seulement un soutien financier aux pays qui en ont le plus besoin, mais également une assistance technique pour renforcer les capacités des pays à financer leur protection sociale et à garantir la mobilisation des ressources nationales pour aider les pays bénéficiaires à faire fonctionner leurs systèmes nationaux de protection sociale, selon leurs capacités.

Le Fonds mondial pour la protection sociale pourrait s'appuyer efficacement sur les mécanismes de coordination et les institutions existant aux niveaux national et mondial, tels que le Comité inter-agences de coopération sur les socles de protection sociale des Nations Unies (SPIAC-B) et le Partenariat mondial pour la protection sociale universelle (USP 2030), en phase avec les propositions du Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté⁷. Ce Fonds mondial ferait participer activement les partenaires sociaux et la société civile; l'OIT serait le principal organe des Nations Unies à fournir des conseils techniques, et les agences des Nations Unies ainsi que les institutions financières internationales auraient également un rôle à jouer.

Dans ce cadre, l'accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale, lancé par le secrétaire

⁵ Versements bruts au titre de l'aide publique au développement en prix courants (2020), Système de notification des pays créanciers de l'OCDE

⁶ Rapport du secrétaire général des Nations Unies «Notre programme commun», septembre 2021: <https://www.un.org/fr/un75/common-agenda>

⁷ Pour de plus amples informations, voir le rapport réalisé par De Schutter sur le Fonds mondial pour la protection sociale présenté au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies en 2021: <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G21/093/38/PDF/G2109338.pdf?OpenElement>



général des Nations Unies en septembre 2021⁸, constitue une première étape fondamentale pour dynamiser la coopération au développement en matière de protection sociale: l'accélérateur appelle à soutenir les engagements vis-à-vis de l'APD pour étendre les socles de protection sociale à environ quatre milliards de personnes qui ne sont actuellement couvertes par aucune mesure. Le Fonds mondial pour la protection sociale pourrait être au centre de la stratégie de financement de cet accélérateur⁹.

⁸ <https://www.un.org/sustainabledevelopment/blog/2021/09/un-secretary-general-calls-for-accelerated-action-on-jobs-and-social-protection-to-avoid-an-uneven-global-recovery-and-prevent-future-crises/>

⁹ Rapport du Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté, [Fonds mondial pour la protection sociale: la solidarité internationale au service de l'élimination de la pauvreté](#), avril 2021